

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL98

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe et
Mme Vichnievsky

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« treize »,

le mot :

« douze ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l’esprit de la proposition de loi étudiée, cet amendement vise à renforcer le droit de l’enfant, notamment par son consentement explicite à partir de l’âge de 12 ans.